

# Avec le vote en prison, « on se sent plus citoyen »

Pour la première fois, les détenus pourront voter par correspondance aux élections européennes du 26 mai

## REPORTAGE

SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (ISÈRE) -  
envoyé spécial

**P**ourquoi iriez-vous voter aux élections européennes ? Face à cette question, écrite sur le tableau blanc d'une petite salle du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier (Isère), une douzaine de détenus assis en cercle réfléchissent. Un marqueur rouge passe de main en main, et les réponses s'enchaînent : « *devoir du citoyen* », « *augmentation du smic* », « *éducation* »... Accolée à l'inscription « *droits de l'homme* » apparaît une dernière revendication : les « *droits du détenu* ».

En cet après-midi de mars, Simon Persico, professeur à l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble, anime un débat avec des détenus de l'établissement, en prévision des élections européennes du 26 mai. Ce scrutin est la première occasion pour les personnes incarcérées de voter par correspondance depuis leur prison, une disposition prévue par la loi de réforme de la justice, adoptée dans la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 mars.

Pendant une heure et demie, le chercheur tente de sensibiliser son auditoire à la complexité de l'équilibre des pouvoirs européens, à la recherche du consensus politique ou à la répartition des compétences entre Bruxelles et les autorités nationales. « *La France, elle fait ce qu'elle veut des décisions de l'Europe* », lance un détenu. « *Le Parlement européen, c'est juste un tremplin politique* », assure un autre. Par-delà leurs divergences, les détenus s'accordent sur un point : leur défiance envers les élus. « *Les partis sont bien d'accord sur une chose, tranche un participant. Sur les détenus, ce n'est même pas la peine de chercher, il n'y a rien dans leur programme.* »

### Un isolement dans chaque prison

L'administration et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) s'appuient depuis plusieurs semaines sur la dynamique du grand débat national – de nombreuses réunions ont eu lieu dans les prisons – pour attirer l'attention des détenus sur les

**Sur  
50 630 détenus  
en ayant le droit,  
seuls 1980 sont  
allés voter à la  
présidentielle  
de 2012**

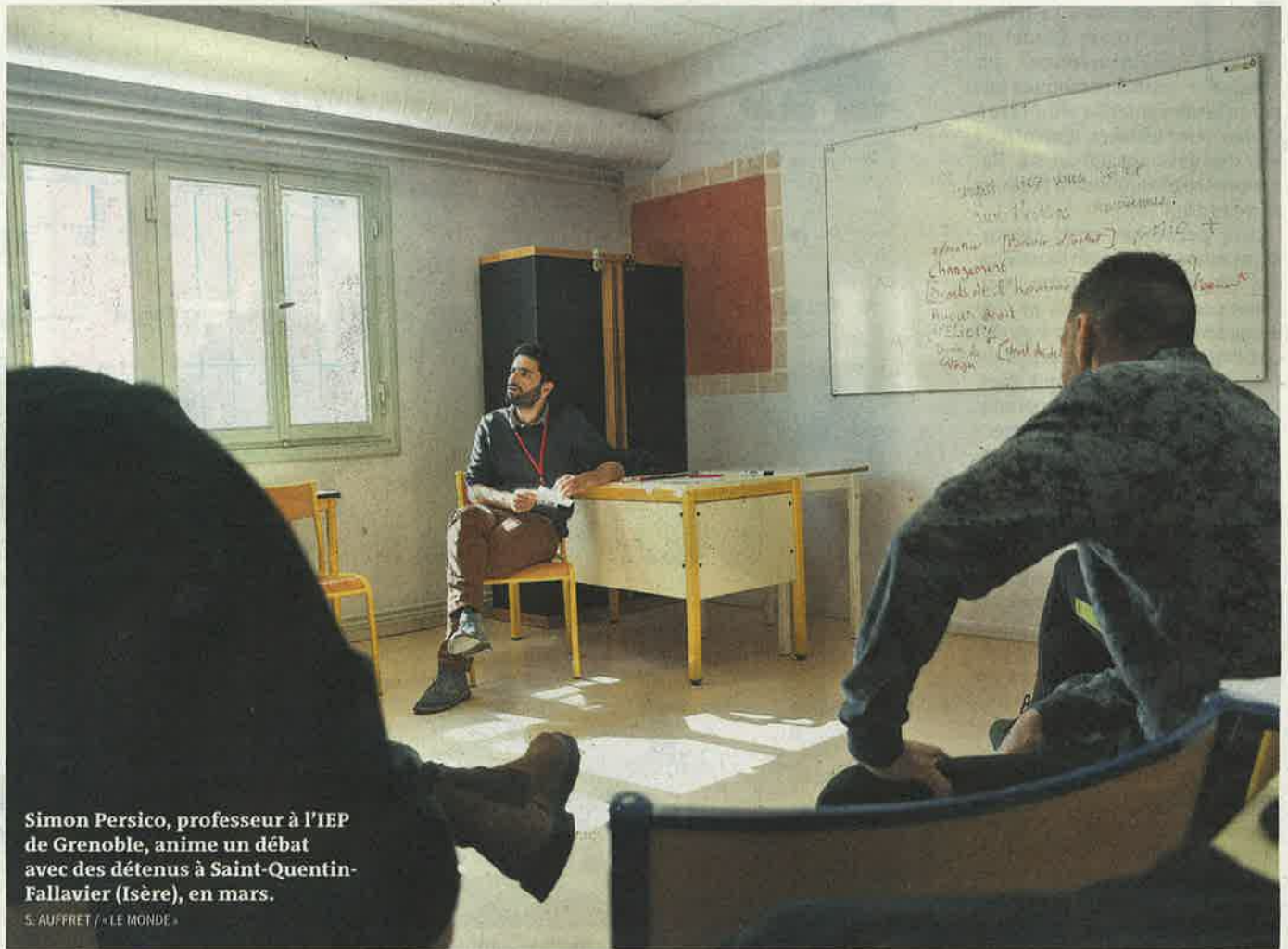
enjeux des élections européennes. L'article 50 de la loi de réforme de la justice, dont le décret d'application doit paraître avant la fin du mois de mars, leur permettra pour la première fois de constituer leur bulletin depuis leur établissement.

En pratique, un isolement installé dans chaque prison offrira aux détenus la possibilité de préparer leur bulletin de vote avant de le remettre au greffe de leur établissement. Envoyé au ministère de la justice, il sera placé dans une urne unique, sous la surveillance d'une commission spécifique, présidée par un membre de la Cour de cassation et un représentant de la justice administrative.

Légalement, une condamnation à de la prison ferme n'est plus synonyme de déchéance des droits civiques depuis 1994. Mais, contraints de voter par procuration – et donc de demander une domiciliation en prison – ou par le biais d'une permission de sortir, les détenus sont les grands absents des rendez-vous démocratiques : lors des élections présidentielles de 2012, sur 50 630 détenus ayant le droit de vote, seuls 1980 étaient allés au bout de la démarche – ils n'étaient que 1 053 en 2017.

La sécurisation de cette procédure est l'objet, depuis plusieurs mois, de discussions entre la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), le ministère de la justice et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), responsable du répertoire électoral.

Le calendrier est serré : les détenus auront jusqu'au 5 avril pour demander de voter par correspondance, une procédure individuelle que doit valider l'Insee avant le début du mois de mai. Les établissements distribueront



Simon Persico, professeur à l'IEP de Grenoble, anime un débat avec des détenus à Saint-Quentin-Fallavier (Isère), en mars.

S. AUFFRET / LE MONDE

ensuite la propagande électorale – les proches des détenus auront aussi la possibilité de leur transmettre au parloir – et les détenus pourront voter entre le 16 et le 22 mai, pour un dépouillement le 26 mai, selon le ministère de la justice.

### « Un laboratoire »

« *Ce court délai limite notre capacité de communication du vote auprès des détenus* », explique-t-on à la Direction de l'administration pénitentiaire. En l'absence d'annonce officielle, l'existence du dispositif se transmet dans chaque établissement de manière informelle ou, comme à Saint-Quentin-Fallavier, à travers l'organisation d'activités en lien avec la question européenne.

Adaptée spécifiquement au scrutin du mois de mai, la mesure

constitue « *un laboratoire* » du vote par correspondance en milieu carcéral. Selon l'administration pénitentiaire, de nouvelles dispositions législatives devront être prises pour répéter le dispositif lors de prochaines élections. « *Nous y travaillons déjà avec l'intérieur et le ministère des affaires étrangères* », déjà chargé du vote par correspondance pour les Français de l'étranger, explique le porte-parole du ministère de la justice, Youssef Badr.

L'idée d'un droit de vote par correspondance pour les détenus avait été portée par Emmanuel Macron dès le mois de mars 2018, lors d'un discours à l'École nationale de l'administration pénitentiaire. « *Je vous le dis très sincèrement, on a essayé de m'expliquer pourquoi des détenus ne pouvaient pas voter, je n'ai pas*

*compris* », s'était étonné le chef de l'État. « *[Un détenu] est un citoyen dont la liberté est réduite, mais ça n'est pas moins.* »

« *Des propos inimaginables il y a encore trois ou quatre ans* », salue aujourd'hui François Korber, ancien détenu et délégué général de l'association Robin des lois. Accompagné de juristes, il avait es-

sayé en 2017 le refus de Jean-Jacques Urvoas, alors garde des sceaux, d'expé-

riementer l'implantation de bureaux de vote en prison. « *Je suis un peu perplexé sur la confiance que les détenus vont accorder aux surveillants pour la transmission de leur bulletin, concède-t-il. Mais la présence d'un isolement en prison est un symbole important.* »

La tenue d'un débat sur l'Europe au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier semble, en tout cas, avoir déclenché, pour plusieurs détenus, l'envie de s'inscrire sur les listes électorales. « *Je ne votais pas dehors, lâche l'un d'eux, condamné à cinq ans d'emprisonnement pour violences. Mais maintenant je vais le faire, parce qu'on se sent plus écouté, on se sent plus citoyen.* » ■

**« [Un détenu] est un citoyen dont la liberté est réduite, mais ça n'est pas moins »**

EMMANUEL MACRON  
discours à l'ENAP en mars 2018

SIMON AUFFRET